

Aux actionnaires
de Credit Suisse Group AG

Invitation à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Remarque: En raison de la pandémie de COVID-19, cette Assemblée sera tenue sans participation en personne des actionnaires.

Vendredi 27 novembre 2020 à 10h30
Credit Suisse Seminarhotel Bocken
Bockenweg 4, 8810 Horgen

Avis concernant l'Assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2020

Chers actionnaires,

En réponse à une demande de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA et compte tenu des défis économiques posés par la pandémie de COVID-19 (coronavirus), l'Assemblée générale ordinaire de Credit Suisse Group AG du 30 avril 2020 a décidé, sur proposition du Conseil d'administration, de réduire la distribution de dividendes à CHF 0.1388 brut par action nominative. Il a également été précisé qu'une deuxième distribution de dividendes du même montant pourrait être soumise à l'approbation d'une Assemblée générale extraordinaire si les circonstances le permettent. Compte tenu des résultats financiers enregistrés jusqu'à la fin du troisième trimestre 2020, le Conseil d'administration propose à présent une deuxième distribution de dividendes d'un montant brut identique de CHF 0.1388 par action nominative.

En raison des circonstances exceptionnelles dues à la pandémie de COVID-19, la participation en personne des actionnaires à cette Assemblée générale extraordinaire de Credit Suisse Group AG ne sera pas possible en vertu de l'ordonnance du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus. Les actionnaires doivent dès lors se faire représenter de manière exclusive par le représentant indépendant. Vous trouverez à la fin de ce document les informations sur la façon de lui adresser vos instructions de vote.

Les actionnaires peuvent suivre l'Assemblée générale extraordinaire en direct sur notre site internet, à l'adresse credit-suisse.com/age.

Le Conseil d'administration regrette vivement que cet événement important ne puisse pas se dérouler dans son format habituel et vous remercie de votre compréhension.

Veuillez agréer, chers actionnaires, nos salutations distinguées.

Zurich, le 29 octobre 2020

Pour le Conseil d'administration

Urs Rohner
Président

Ordre du jour

1. Distribution d'un dividende provenant du bénéfice reporté et des réserves issues d'apports en capital

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende brut de CHF 0.1388 par action nominative provenant pour moitié du bénéfice reporté et pour moitié des réserves issues d'apports en capital.

Proposition de distribuer un dividende provenant du bénéfice reporté

Bénéfice reporté (CHF millions)	
Bénéfice résultant du bilan à la fin de l'exercice 2019	8 534
Distribution de CHF 0.0694 par action nominative ¹	(170)
Report sur le nouveau compte	8 364
Annulation d'actions dans le cadre des programmes de rachat d'actions 2019 – 2020 ¹	(1 159)
Bénéfice reporté avant distribution	7 205
Distribution proposée de CHF 0.0694 par action nominative ²	(168)
Bénéfice reporté après distribution	7 037

Proposition de distribuer un dividende provenant des réserves issues d'apports en capital

Réserves issues d'apports en capital (CHF millions)	
Solde à la fin de l'exercice 2019	25 659
Distribution de CHF 0.0694 par action nominative ¹	(170)
Annulation d'actions dans le cadre des programmes de rachat d'actions 2019 – 2020 ¹	(161)
Réserves issues d'apports en capital avant distribution	25 328
Distribution proposée de CHF 0.0694 par action nominative ²	(168)
Solde après distribution	25 160

¹ Selon décision de l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2020.

² 2 425 949 152 actions nominatives – sans compter les actions propres détenues par la société – au 30 septembre 2020. Le nombre d'actions nominatives éligibles à la distribution de dividende peut changer en fonction de l'émission de nouvelles actions nominatives et des transactions sur les actions propres.

La société ne se distribuera pas de dividende pour les actions propres qu'elle détient au moment de la distribution.

B Explications du Conseil d'administration

À la demande de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, le Conseil d'administration a réexaminé en avril 2020 sa proposition initiale concernant l'affectation du bénéfice disponible résultant du bilan et la distribution de dividendes. Compte tenu des défis économiques posés par la pandémie de COVID-19, le Conseil d'administration a donc suggéré à l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2020 d'opérer une distribution en deux tranches. L'Assemblée générale ordinaire ayant approuvé un dividende brut de CHF 0.1388 par action nominative, et comme annoncé à l'époque, le Conseil d'administration propose à présent aux actionnaires une deuxième distribution d'un montant identique. La somme totale en résultant pour l'exercice 2019 et distribuable en 2020 est donc conforme à notre intention d'augmenter le dividende d'au moins 5% par an.

Le Conseil d'administration propose de verser à l'Assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2020 un dividende total de CHF 0.1388 brut par action nominative provenant pour moitié du bénéfice reporté et pour moitié des réserves issues d'apports en capital. Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA) le 28 septembre 2018, une distribution provenant uniquement des réserves issues d'apports en capital n'est plus possible, contrairement aux années précédentes.

En cas d'approbation de cette proposition, un dividende total de CHF 0.1388 brut par action nominative, après déduction de l'impôt fédéral anticipé de 35% sur les dividendes provenant du bénéfice reporté de CHF 0.0694, sera versé à partir du 7 décembre 2020. La distribution provenant des réserves issues d'apports en capital est assortie d'avantages fiscaux, car les réserves issues d'apports en capital peuvent être versées sans déduction de l'impôt fédéral anticipé et sans conséquences sur l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques domiciliées en Suisse qui détiennent des actions dans leur fortune privée. Le dernier jour de négoce donnant droit à une distribution est le 2 décembre 2020. À compter du 3 décembre 2020, les actions seront négociées ex dividende. Les distributions s'élevant à des fractions de centime peuvent être arrondies conformément aux directives des banques de dépôt concernées.

Remarques

Représentation par le représentant indépendant

Pour donner procuration et donner des instructions de vote au représentant indépendant, les actionnaires sont priés d'utiliser le formulaire joint à la présente invitation et de l'envoyer au Cabinet Juridique Keller SNC, Représentant indépendant, Case postale, 8010 Zurich, avant le mardi 24 novembre 2020 au plus tard. Le traitement des formulaires qui arriveront auprès du représentant indépendant après le 24 novembre 2020 n'est pas garanti.

Portail des actionnaires

Les actionnaires peuvent également utiliser le portail des actionnaires à l'adresse www.gvmanager.ch/csg pour adresser une procuration et donner des instructions de vote au représentant indépendant. Les actionnaires reçoivent leurs données d'accès personnelles en même temps que l'invitation à l'Assemblée générale extraordinaire. Le portail des actionnaires sera accessible jusqu'au 24 novembre 2020; après cette date, les données d'accès ne seront plus valables. Les actionnaires qui utilisent déjà le portail des actionnaires ne recevront que les données d'accès. Si un actionnaire donne des instructions aussi bien par le biais du portail des actionnaires que par écrit, la dernière instruction fournie est prise en compte.

Dispositions relatives à l'exercice du droit de vote

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 24 novembre 2020 seront habilités à voter. Conformément à l'art. 13, al. 1 des statuts, l'Assemblée générale doit approuver la proposition de dividende à la majorité absolue des voix représentées.

Rapport de l'organe de révision et retransmission audiovisuelle de l'Assemblée générale

Le rapport de l'organe de révision PricewaterhouseCoopers AG, Zurich, concernant la proposition de dividendes pourra être consulté à partir du 29 octobre 2020 à notre siège ainsi que sur notre site internet à l'adresse credit-suisse.com/age.

L'Assemblée générale extraordinaire sera retransmise le 27 novembre 2020 en direct sur internet, à l'adresse credit-suisse.com/age.



CREDIT SUISSE GROUP AG

Paradeplatz 8

Case postale

8070 Zurich

Suisse

Tél. +41 44 212 16 16

Fax +41 44 333 75 15

credit-suisse.com

